

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation

**AGREMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITES DE DISTRIBUTION,
D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE, DE CONSEIL INDEPENDANT
A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références réglementaires :

- Vu les articles L254-1, L254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région CENTRE au directeur de la DRAAF.

L'organisme SARL ARALIA
domicilié à 7 rue des Oiseaux
28410 CHAMPAGNE

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : CE00454**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnel **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **OUI**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SARL ARALIA	28410	CHAMPAGNE
-------------	-------	-----------

Fait à Orléans, le Jeudi 20 juin 2013

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Par délégation,

Le Chef du Service Régional de l'Alimentation,


Anne DUFOUR

